



DEPARTEMENT
de la
HAUTE-MARNE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



Séance ordinaire du 11 avril 2023



REF : 2023 / 029

Nombre effectif et légal
des Membres du Conseil
Municipal :

23

Nombre des Membres en
exercice :

22

Nombre des Membres
présents à la séance :

20

Nombre des votants
(présents + pouvoirs) :

22

L'an deux mil vingt-trois, le 11 du mois d'avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie -, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 07 avril 2023.

Présents : M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - Mme DI TULLIO - M. FLEURIGEON - M. BOZETTI - Mme MARQUELET - Mme HERAULT - M. MULLER - Mme FION - M. ROZE - Mme HUMBLOT - M. NIVELAIS - Mme ROBERT - M. TAILLANDIER - M. VIALANEIX - M. NEVEU - Mme PRATBERNON - M. MATTERA - Mme PATIN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer

Absents excusés :

Mme CHOMPRET avait donné pouvoir à Mme ROBERT

Mme BRINGAND avait donné pouvoir à M. ROZE

Absents : NEANT

Mesdames HERAULT et PATIN ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires qu'elles ont acceptées.

OBJET : BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

| | Résultat CA 2021 | VIREMENT A LA SI | RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 | RESTES A REALISER 2022 D R | SOLDE DES RESTES A REALISER | CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT | CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE AU 001 |
|--------|---------------------|---------------------|--------------------------------|--|-----------------------------------|---|--|
| INVEST | 488 851.25 € | | 114 440.94 € | 164 485.80 € 46 120.30 € | - 118 365.50 € | 484 926.69 € | 603 292.19 € |
| FONCT | - 5 033.21 € | | - 19 888.15 € | | | - 24 921.36 € | |

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Monsieur Michel LAMBERT, adjoint au Maire propose d'affecter le résultat comme suit :

| | |
|---|--------------------|
| DEFICIT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022 | 24 921.36 € |
| Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) | |
| Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) | |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | |
| Total affecté au c/1068 : | |
| DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement | 24 921.36 € |

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

🕒 **De procéder** à l'affectation des résultats dans les conditions suivantes :

↳ Reliquat à reprendre au budget 2022
(Déficit d'exploitation net – compte 002) **24 921.36 €**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER

